

# POR • Contrôle des infections

## Les audits de conformité aux pratiques d'hygiène des mains

### Pourquoi effectuer des audits de conformité?

- L'hygiène des mains est la mesure la plus importante pour prévenir et diminuer la transmission des infections.
- Les résultats des audits nous permettent de définir les zones d'amélioration et de mettre en place des stratégies spécifiques visant à augmenter les taux de conformité dans chacun des secteurs.

### Qui est audité et qui effectue les audits?

- Toutes les personnes qui offrent des soins et services ou qui sont présentes sur les unités de soins, sont susceptibles d'être auditées.
- Les audits sont principalement réalisés par des conseillères en prévention et contrôle des infections.

Cependant, toute personne ayant reçu la formation ou pris connaissance de la procédure peut effectuer des audits dans son secteur d'activité.

### Comment sont réalisés les audits de conformité?

- Les audits de conformité sont réalisés en continu, de façon aléatoire et sont tout à fait anonymes. Ils sont effectués en milieu hospitalier, en CHSLD, à l'IUSMM, en CLSC et lors de visites à domicile.
- Il s'agit d'évaluer par de l'observation directe, de l'autovérification et de l'évaluation de la technique d'hygiène des mains. Un questionnaire de satisfaction des usagers pourra aussi être utilisé.
- Voici les quatre moments de l'hygiène des mains qui sont audités:
  1. **avant d'entrer en contact avec l'utilisateur ou son environnement;**
  2. **avant une intervention aseptique;**
  3. **après un risque d'exposition à des liquides organiques;**
  4. **après un contact avec l'utilisateur ou son environnement.**
- Un taux de conformité (pourcentage) est établi selon la formule suivante :
  - nombre d'observation conforme / nombre total d'observations (conforme + non-conforme).

### Quelle est notre cible de conformité à atteindre?

- La cible de conformité a été fixée à **80 %** par le Ministère de la Santé et des Services sociaux.

### Porteurs de cette POR :

Isabelle Tremblay, chef de secteur - Prévention et contrôle des infections, 514 251-6000, p.45015 Chantal Bellerose, chef de service, 514 252-3400 poste 6188

